



35H15

Douglas Harbour

Légende

Carte des titres miniers

	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite indique la catégorie établie en vertu de la partie 62 de la Loi sur l'exploitation minière.

**Substance extraite**

G) Gravier	O) Dolomie	U) Autre
H) Sable de silice	P) Pierre calcaire	X) Calcaire
I) Calcaire	J) Terre jaune	R) Résidu miniers inertes
K) Pierre de dimensionnelle	M) Terre	S) Sable
E) Minéral de silice	N) Terre noire	T) Tourbe

**Statut du site d'extraction**

O) Ouvert sous conditions O) Ouvert F) Fermé N) Non autorisé T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

**Contrainte majeure**

- Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbanisé
- Terrain soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Terrain soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Terrain ou le droit de jurer et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif**

- Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinni**

- Entente Pilagan

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

- Nitassinan de Bétiame, Essipit, Mashteuiatsh, Nutsukuan

**Frontières**

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
est de 22°26' ouest avec une variation annuelle décroissante de 13,07

Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

**Échelle 1:50 000**

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

